

Erratum

Décision générale relative à la dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller pour les conseillers internationaux - Décision n° 2011-PDG-0153

Veillez prendre note qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans le texte de la décision n° 2011-PDG-0153 prononcée le 28 septembre 2011, et qui a été publiée dans la section 3.8.1 du bulletin du 30 septembre 2011 (vol. 8, n° 39). Le dispositif de la décision aurait dû faire référence au paragraphe 3) de l'article 3.26 *Règlement 31-101 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, plutôt qu'aux paragraphes 2) et 4) de l'article 3.18 de ce règlement. Le texte rectifié de la décision est publié à la section 3.8.1 du bulletin du 21 octobre 2011 (Vol. 8, n° 42).